

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Abus d'autorité et tentative de racket : une plainte en vue contre l'Hôtel de Ville

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

DES agents du service Transport de la mairie de Libreville ont eu maille à partir avec une fonctionnaire du ministère des Eaux et Forêts, lundi matin, au PK 8, au motif que celle-ci avait embarqué dans son véhicule, une femme âgée et son petit-fils. Convaincus que l'intéressée utilisait sa voiture à des fins commerciales, les agents municipaux, après avoir bloqué les documents de la dame, ont finalement opté pour un arrangement à l'amiable : ils lui ont exigé le paiement de 30 mille francs pour récupérer ses documents.

Mais la dame leur a opposé une fin de non-recevoir, estimant ne rien se reprocher. Sur ce, elle a décidé d'ester en justice.

" Il était environ 9 heures au PK 8, alors que je regagnais mon bureau, une vieille dame et son petit-fils allaient dans ma direction. Pris de pitié, je les ai embarqués pour leur rendre service. Je suis surpris de voir des personnes en civil, se présentant comme des agents de la mairie de Libreville, bloquer mes documents en me signifiant que je n'ai pas le droit de transporter des personnes. Ils n'ont même pas voulu écouter mes explications. Ils m'ont donné un numéro de téléphone pour que je puisse négocier, avant que le dossier n'arrive à l'Hôtel de Ville. Ce que j'ai refusé. En arrivant à l'Hôtel de Ville, on m'a demandé de déboursier 30 000 francs au lieu de 100 mille francs, pour récupérer mes documents. Jusque-là, je ne comprends toujours pas pourquoi je devrais payer pour récupérer mes papiers. Je vais saisir la justice à ce sujet d'ici peu", a promis la dame.

À la mairie centrale, où nous nous sommes rendus pour en savoir davantage sur cette histoire, deux agents du service Transport nous ont expliqué que la vieille dame que la fonctionnaire a transportée avec son petit-fils doit venir témoigner que l'agent

des Eaux et Forêts lui a rendu un service sans contrepartie. Ce qui devient actuellement impossible, du fait que, d'après les explications de la conductrice, après lui avoir arraché ses papiers, les agents municipaux ont demandé à la vieille dame et à son petit-fils de descendre du véhicule.

D'autres agents ont reconnu les dérives de leurs collègues du service Transport. "Beaucoup d'usagers se plaignent, chaque jour, qu'ils paient de gré à gré sans que des reçus ne leur soient donnés. Tout cela se passe à l'insu du maire, qui n'est au courant de rien. Malgré les rappels à l'ordre, certains brillent toujours par des actes répréhensibles et cela entache l'image de toute une administration. C'est dommage", se désole un cadre municipal.



Le container, où les documents des véhicules sont retenus.

Piraterie maritime : ils sont enfin libres !

JNE
Libreville/Gabon

SEPT marins ukrainiens, pris en otage lors de l'attaque pirate de deux navires, le 22 mars dernier, dans le golfe de Guinée, à près de 100 km des côtes gabonaises, ont été remis en liberté par leurs ravisseurs le 25 mai courant.

Selon le communiqué de la mission diplomatique d'Ukraine au Nigeria, les " marins libérés sont membres de l'équipage du porte-conteneurs battant pavillon portugais MSC Talia F, attaqués et capturés par des pirates dans le golfe de Guinée alors que leur navire se dirigeait du port de Lomé (Togo) vers le port de Libreville (Gabon)". Et de préciser que leur libération a été facilitée par " la conjonction des efforts du consul et l'ambassade d'Ukraine au Nigeria et l'armateur ". " Je suis heureux de finalement informer : nos marins sont déjà libres, en sécurité et rentreront bientôt ", écrit sur Twitter le consul d'Ukraine au

Nigeria.

La série d'attaques, perpétrée au large de Cocobeach, s'était soldée par l'enlèvement de 16 marins dont 6 membres d'équipage des chalutiers Amerger II et Amerger VII, embarqués à seulement 20 et 36 milles des côtes gabonaises.

Il s'agit du premier incident dans cette partie du golfe de Guinée en 2020. En décembre dernier, des attaques pirates perpétrées contre quatre navires, dans la rade de Libreville, avaient entraîné le décès d'un commandant de bord gabonais, Aymar Mboumba Mbina, et l'enlèvement de quatre employés chinois. Ces attaques, menées à bord d'embarcations rapides par des assaillants non-identifiés, se sont produites au mouillage desdits navires.

Parmi les navires attaqués, deux sont des bateaux de pêche appartenant à l'entreprise sino-gabonaise Sigapêche. Les quatre Chinois enlevés sont des employés de cette société. Le



Photo: Chris OYAME

La série d'attaques a été perpétrée au large de Cocobeach.

troisième navire appartient à la société de transport maritime Satram, basée à Port-Gentil, pour laquelle travaillait le regretté Mboumba Mbina. Le dernier est un cargo, le Tropic dawn, battant pavillon panaméen. Avec 121 cas d'équipages enlevés en 2019 contre 78 en 2018, le golfe de Guinée, qui s'étend des côtes du Sénégal à celles de l'An-

gola, en passant par celles du Nigeria et du Gabon, sur 5 700 km, est devenu ces dernières années un repaire de pirates et le nouvel épice de la piraterie maritime mondiale, ravissant la vedette au Golfe d'Aden. Selon le Bureau international maritime (BIM), ces enlèvements en mer représentent plus de 90 % du total des cas signalés dans le monde entier.